

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 27 MAI 2020  
2020/2**

L'an deux mil vingt, le 27 Mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	11
Présents	11
Représentée	00
Votants	11
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

**Présents** : VELGHE Jacques, BOUTET Didier, GALTIER Joël, VOISIN Michel, FRITSCHÉ Luc, MAROTEAU Stéphanie, DECOUX Jonathan, MANGERET Delphine, GARNIER Karin, BERTHOU Florence, JOUBERT Jérôme.

**Date de convocation** : 20 Mai 2020

**Secrétaire de séance** : MANGERET Delphine

**Délibération n°07-2020/2**

**OBJET : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la création de deux postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de deux postes d'adjoints au Maire.

**Délibération n°08-2020/2**

**OBJET : VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux,

L'indemnité de fonction est attribuée de plein droit au taux maximum.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite limiter l'indemnité de fonction à 10,66 % des 25,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire (Population : moins de 500 habitants, en tenant compte de l'indice Brut terminal de la fonction publique = 25,5 %) :

**Indemnité du Maire** : 10,66 % de l'indice brut terminal en vigueur

**Délibération n°09-2020/2**

**OBJET : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux,

L'indemnité de fonction est attribuée de plein droit au taux maximum.

Comme pour la fixation de l'indemnité de fonction du maire, il est demandé de limiter les indemnités des adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire (Population : moins de 500 habitants), en tenant compte de l'indice brut terminal de la fonction publique = 9,9 %) :

**Indemnité du premier adjoint** : 6,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur

**Indemnité du deuxième adjoint** : 6,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur

**Délibération n°10-2020/2**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Titulaire : VELGHE Jacques 9 Le Masforeau 23000 SAINT CHRISTOPHE

Suppléant : VOISIN Michel 5 Les Sagnes 23000 SAINT CHRISTOPHE

**Délibération n°11-2020/2**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SECTEUR DES ENERGIES DE GUERET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du Secteur des Energies de Guéret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Titulaire : VOISIN Michel 5 Les Sagnes 23000 SAINT CHRISTOPHE

Titulaire : GALTIER Joël 18 Le Masgiral 23000 SAINT CHRISTOPHE

Suppléant : FRITSCHÉ Luc 3 Les Sagnes 23000 SAINT CHRISTOPHE

Suppléant : MANGERET Delphine 12 Les Forges 23000 SAINT CHRISTOPHE

**Délibération n°12-2020/2**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'INFORMATISATION DES COMMUNES (SDIC 23)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Informatisation des communes (SDIC 23).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Titulaire : JOUBERT Jérôme 4 Le Masforeau 23000 SAINT CHRISTOPHE

Suppléant : BERTHOU Florence 13 La Chassoule 23250 SARDENT

**Délibération n°13-2020/2**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LE MAINTIEN DES PERSONNES AGEES DANS LEUR MILIEU (SIVU DE SAINT VICTOR)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le maintien des personnes âgées dans leur milieu (SIVU de SAINT VICTOR EN MARCHE).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Titulaire : GARNIER Karin 4 Les Forges 23000 SAINT CHRISTOPHE

Titulaire : MAROTEAU Stéphanie 21 Le Masforeau 23000 SAINT CHRISTOPHE

**Délibération n°14-2020/2**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT EVOLIS 23**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Evolis 23.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Titulaire : VOISIN Michel 5 Les Sagnes 23000 SAINT CHRISTOPHE

Suppléant : DECOUX Jonathan 2 Monismes 23000 SAINT CHRISTOPHE

**Délibération n°15-2020/2**

**OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET – LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT FORET COMMUNAL**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner un correspondant forêt communal qui interviendra entre les acteurs de la filière bois, les élus, les propriétaires forestiers, les citoyens et les associations locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :  
Titulaire : BOUTET Didier 6 Le Masgiral 23000 SAINT CHRISTOPHE

**Délibération n°16-2020/2**

**OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET – POLE LOCAL D'ACCUEIL - DESIGNATION D'UN ELU REFERENT COMMUNAL « ACCUEIL »**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner un élu référent communal « accueil » qui constituera l'interface privilégiée de communication avec le Pôle Local d'Accueil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :  
Titulaire : GARNIER Karin 4 Les Forges 23000 SAINT CHRISTOPHE

**Délibération n°17-2020/2**

**OBJET : CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner un conseiller municipal en charge des questions de Défense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :  
Titulaire : VOISIN Michel 5 Les Sagnes 23000 SAINT CHRISTOPHE

**Délibération n°18-2020/2**

**OBJET : ADHESION DE DEUX NOUVELLES COMMUNES AU SDIC 23 (GOUZON)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n°2020-02/05 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 20 février 2020, acceptant l'adhésion de la commune suivante :

- GOUZON

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'adhésion au SDIC 23 de la commune précitée.

**Délibération n°19-2020/2**

**OBJET : DON AU DEPARTEMENT POUR PARTICIPER AU STOCK DE SOLIDARITE DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune vient apporter son aide à hauteur de 300,00 euros pour l'acquisition de masques chirurgicaux et FFP2 afin de faire face à la crise du COVID-19.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le versement de la somme de 300,00 euros.

**Délibération n°20-2020/2**

**OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur Jacques VELGHE, Maire, peut assister, le cas échéant, à toutes les commissions et demande qu'il y ait un président dans chacune d'elles.

Commission des Finances :

Président : VOISIN Michel,

Membres : BOUTET Didier, GALTIER Joël, FRITSCHÉ Luc, MAROTEAU Stéphanie, DECOUX Jonathan, MANGERET Delphine, GARNIER Karin, BERTHOU Florence, JOUBERT Jérôme.

Commission des Travaux :

Président : BOUTET Didier,

Membres : GALTIER Joël, VOISIN Michel, FRITSCHÉ Luc, MAROTEAU Stéphanie, DECOUX Jonathan, MANGERET Delphine, GARNIER Karin, BERTHOU Florence, JOUBERT Jérôme.

Commission de Communication :

Président : GARNIER Karin

Membres : GALTIER Joël, VOISIN Michel, FRITSCHÉ Luc, MAROTEAU Stéphanie, DECOUX Jonathan, MANGERET Delphine, BOUTET Didier, BERTHOU Florence, JOUBERT Jérôme

Commission de contrôle de la liste électorale

Titulaire : GALTIER Joël

Suppléant : MAROTEAU Stéphanie

**Délibération n°21-2020/2**

**OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un président et trois membres de la commune auprès de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Président : VELGHE Jacques 9 le Masforeau

Titulaires : BERTHOU Florence 13 La Chassoule 23250 SARDENT  
FRITSCHÉ Luc 3 Les Sagnes 23000 SAINT CHRISTOPHE  
DECOUX Jonathan 2 Monismes 23000 SAINT CHRISTOPHE

Suppléants : VOISIN Michel 5 Les Sagnes 23000 SAINT CHRISTOPHE  
JOUBERT Jérôme 4 Le Masforeau 23000 SAINT CHRISTOPHE  
GALTIER Joël 18 Le Masgiral 23000 SAINT CHRISTOPHE

**Délibération n°22-2020/2**

**OBJET : COMMISSION DES IMPOTS**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir dresser une liste de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants parmi les contribuables de la commune de SAINT CHRISTOPHE pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Président : VELGHE Jacques

Adjoint délégué : VOISIN Michel

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean-Luc COSNUAU, 9 Les Forges	Frédéric BLONDET, 10 Rue Ferdinand Villard
Yves DO NOASCIMENTO, 12 Rue Ferdinand Villard	Christiane CARRE, 7 Monismes,
Simone LAUMOND	Roger GRADELET (prop de bois)
Jean-Claude MENUT, 17 Le Masforeau	Daniel AMEAUME, 7 Le Theil,
Sylvie LAGRANGE, 17 Rue Ferdinand Villard	Josiane PENOT, 7 Rue du Moulin
Henri CEYSSON, 13 Les Forges	Yves VERGNAUD, 8 Les Sagnes
Denis CARRE, 7 Monismes	Flavien GIRAUD, 5 Les Forges
Jean-Louis COUTURIER, 4 Les Forges	Christine GARRAUD, 2 Rue de la Fontaine
Catherine TOURAILLE, 8 Rue Ferdinand Villard	Sylvain BRUNET, 12 Les Forges
Jean-Michel GARRAUD, 2 Rue de la Fontaine (prop de bois)	Pascale FRITSCHÉ, 3 Les Sagnes
Robert GRANDET, 6 Monismes (prop de bois)	Bertrand MAROTEAU 21 Le Masforeau
Jean DEFOT, 16 Rue du 11 Novembre 1918 (Guéret)	Mireille GUILLOT 21 Rue de Fressanges (Guéret)

**Délibération n°23-2020/2**

**OBJET : DESIGNATION DES RESPONSABLES POUR LE GITE D'ETAPE ET LA SALLE COMMUNALE**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner des responsables pour le gîte d'étape et la salle communale.

Messieurs VELGHE Jacques, VOISIN Michel et FRITSCHÉ Luc acceptent d'intervenir en cas de nécessité auprès des personnes qui loueront la salle communale et le gîte d'étape.

**Question Diverses :**

- **Point sur les travaux,**

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**